

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/10/2022

**PRESENTS :** Mesdames et Messieurs

Roger OLLIER, Philippe WROBEL, Annie BUSANCIC-MERCIER, Marc GIDEL, Vicky RATNIK, Emmanuelle ESCAMEZ Claudine GUISSÉZ, Geoffrey ANDRIVON, Thierry DOMINIQUE, Marie-Madeleine LOURDIN.

**ABSENTE EXCUSEE :** Mme Vicky RATNIK

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** M. Geoffrey ANDRIVON a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 10/10/2022

Le compte-rendu de la réunion du 17/06/2022 a été approuvé.

## ➤ **LOGEMENT T4**

M. le maire informe que la locataire du logement T4, Melle CHARMANTRAY Audrey est partie le 07 octobre dernier, qu'elle doit malgré tout encore cinq mois de loyer. Elle a laissé le logement propre.

Melle Mathilde MASDUBOST est intéressée pour louer le logement, elle est venue le visiter. Elle donnera sa réponse en début de semaine prochaine.

## ➤ **REPERCUTION AU LOCATAIRE DE LA PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DE LA CHAUDIERE DU MULTIPLE**

La commune prend à sa charge le règlement de l'entretien des chaudières de ses bâtiments communaux dont celle du multiple rural. Le Conseil municipal donne son accord pour qu'en contrepartie, la commune répercute mensuellement (selon un échancier) cette dépense sur les charges locatives de la locataire du multiple à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## ➤ **POINT SUR LES TRAVAUX**

### • Voirie communale

Les travaux aux lieux-dits « Les Beaudonnets » et « Les Cruzillons » ont été réalisés pour un montant de 31 060 € dont 16 674 € de subventions FIC et DETR, soit un montant restant à charge de 14 386 €.

### • Chauffe-eau logement multiple

Le chauffe-eau du logement du multiple a été remplacé par M. David Wathier de COMMENTRY pour un montant de 825 €.

### • Broyage voirie communale

M. Hervé MOIGNER a réalisé le broyage de la voirie communale.

### • Bâtiment Mairie/Cantine/SDF

L'entreprise La Lourousienne d'Electricité a remplacé la carte d'alimentation des trappes de désenfumage et hublot extérieur.

### • Ecole

Une révision du tableau interactif de l'école a été réalisée par l'entreprise Port'Ability (Fontenay-le-Comte) pour un montant de 334,80 € et celui de l'ensemble du parc informatique a été exécutée par la société ABICOM (Aubière) pour 413,40 €.

## ➤ **PREVISIONS DES TRAVAUX 2023/2024**

### • Voirie

Le 27 octobre prochain, la commission de voirie se réunira à 17 heures pour constater l'état de la voie communale de La Crêne qui sera la priorité pour le programme voirie de l'année 2023.

### • Adressage des voies et habitations

Le maire donne lecture de ce à quoi consiste l'adressage via l'entreprise SIGNA CONCEPT. Le conseil adopte le devis à l'unanimité pour un montant de 3 240 € TTC.

### • Changement de la chaudière du grand logement de l'ancien presbytère

Le conseil demande à ce qu'un ou plusieurs devis soient établis et préconise de demander des aides au titre des économies d'énergie.

- Le projet de CityPark et agrès FITNESS doit être chiffré pour demander les aides pour 2024.

## ➤ **CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

M. Geoffrey ANDRIVON est désigné correspondant incendie et secours à compter du 01/11/2022.

## ➤ **FINANCES**

### • Budget du multiple

Les services du Trésor Public ont envoyé des admissions en non-valeur pour le budget du multiple qui correspondent à des titres de recettes qui n'ont jamais été payés par les débiteurs et qui ne sont plus recouvrables. Ces impayés sont de l'ordre de 1 602,99 €.

Le Conseil admet à l'unanimité ces sommes en non-valeur.

Lors du vote du budget annexe de 2022, le conseil n'avait pas prévu assez de crédit à l'imputation 654 – Perte sur créances irrécouvrables, il faut augmenter les crédits à hauteur de 603 €. Somme que

l'on soustraira de l'imputation 63512 – Taxes foncières. Le conseil adopte la décision modificative à l'unanimité comme indiquée ci-dessus.

- **Budget principal**

Les services du Trésor Public ont envoyé des admissions en non-valeur pour le budget du multiple qui correspondent à des titres de recettes qui n'ont jamais été payés par les débiteurs et qui ne sont plus recouvrables. Ces impayés sont de l'ordre de 477,40 €.

Le Conseil admet à l'unanimité ces sommes en non-valeur.

Lors du vote du budget annexe de 2022, le conseil n'avait pas prévu de crédit à l'imputation 654 – Perte sur créances irrécouvrables, il faut ajouter des crédits à hauteur de 478 €. Somme que l'on soustraira de l'imputation 615228 – Entretien et réparations autres bâtiments. Le conseil adopte la décision modificative à l'unanimité comme indiquée ci-dessus.

➤ **CLOTURE DU BUDGET ANNEXE**

Monsieur le Maire explique que l'individualisation dans un budget annexe des opérations comptables liées à la gestion du multiple rural n'est pas indispensable. La gestion de la TVA peut notamment être réalisée sur le budget principal.

Aussi il propose, à titre de simplification, de dissoudre le budget annexe et de le réintégrer au budget principal à compter du 01/01/2023.

Ce transfert aura donc pour conséquence :

La suppression du budget annexe Multiple rural – 56102

La reprise de l'actif, du passif et des résultats 001/002 du budget annexe dans les comptes du budget principal de la commune au terme des opérations de liquidation qui seront menées en 2023 sur la base des comptes arrêtés au 31/12/2022.

Le Conseil approuve la clôture du budget annexe au 31/12/2022 à l'unanimité.

➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

- Mme Nicole LOGEROT, agent communal, sera à la retraite le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Le maire propose qu'un vin d'honneur soit organisé à la suite de la cérémonie du 11 novembre. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- Le conseil décide à l'unanimité d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, il autorise le maire à signer la convention et lui demande d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

- Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au public

A compter du 3 novembre 2022, de nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie seront mis en service, à savoir : les lundis et jeudis de 9 h à 12 h et de 15 h 30 à 17 h 30.

De plus, à sa demande, les horaires de Mme Christelle GUISEZ, secrétaire de mairie, évoluent également à cette même date : lundi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

➤ **LIAISON ELECTRIQUE SOUTERRAINE DE ROCKWOOL**

Les travaux devraient débuter au-cours de l'automne 2023.

Il y a eu une réunion avec les agriculteurs (Messieurs MEUNIER V., BUVAT D., BIDAULT B.), le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint le 28/09/2022 en mairie.

➤ **ILLUMINATIONS DE NOËL**

Deux guirlandes seront achetées à LOIR DIFFUSION pour installer sur la façade de la mairie. Les illuminations seront mises en place courant novembre.

Elles seront allumées à compter du lundi 12 décembre 2022 et seront éteintes le 4 janvier 2023.

➤ **BULLETIN 2022**

Martine DOMINIQUE a accepté de s'occuper de la mise en page du bulletin annuel, il lui faut les articles rapidement.

De plus, elle s'occupe de la mise à jour du site Internet. Le maire demande à la secrétaire de transmettre dès qu'elle pourra les comptes-rendus des réunions des années précédentes.

➤ **LE REPAS COMMUNAL DU 26/11/2022**

La commission d'action sociale a choisi le menu pour le repas communal annuel qui aura lieu le 26 novembre prochain. Les colis seront réservés par Mme MISSIER, la valeur pour une personne seule sera de 35 € et pour les couples de 40 € environ.

➤ Le repas du conseil est prévu le samedi 03 décembre 2022, sont conviés le Conseil municipal et leurs conjoints, le personnel et leur conjoint. M. le Maire propose de convier M. Vincent MEUNIER et sa compagne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50